

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mégan Brousseau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d45e72278bca83289690787c>

Date d'obtention : 2026-06-16 18:48:45

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte

#### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode Sexto sont très bien définies par des points très clairs, ce qui facilite la tâche aux éducateurs qui ont à s'en servir. Les étapes sont également faites dans le but de prévenir la propagation possible et de rassurer la victime, la famille et l'entourage.

#### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des trois mises en situation, c'est que nous devons être au courant de ce que nous pouvons faire et de ce que nous ne pouvons pas faire en lien avec la trousse Sexto. C'est un outil qui est d'une grande importance, mais qui doit être utilisé de la bonne façon. De plus, si un élève ne collabore pas, nous avons toujours le service de police qui peut nous soutenir très rapidement.

#### Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est celle de rencontrer la personne qui a partagé les photos reçues, dans la crainte qu'elle ne collabore pas et qu'elle ne veuille pas remettre son cellulaire. Je vais donc communiquer avec le service de police, mais l'individu peut quand même avoir le temps de repartager les images à nouveau. Cela est le pire scénario possible, mais les chances que cela se produise sont relativement faibles.